MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

COUR D'APPEL DE BASSE-TERRE
SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

PRESTATIONS DE TELESURVEILLANCE ET DE MAINTENANCE DES SYSTEMES ANTI-INTRUSION, DE CONTROLE D'ACCES ET DE VIDEO-SURVEILLANCE POUR LES JURIDICTIONS DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE BASSE-TERRE

N° 2027-01-SARBT-MAINTALARM

Le présent document comporte 9 pages numérotées de 1 à 9

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES

N° 2027-01-SARBT-MAINTALARM

A - IDENTIFIANTS

Personne publique :
ETAT - MINISTERE DE LA JUSTICE
Cour d'Appel de Basse-Terre
Service Administratif Régional
Cité Administrative de Circonvallation - Rue Alexandre Buffon
97100 Basse-Terre
Tél : 05.90.99.36.90 E-mail : immo.sar.ca-basse-terre@justice.fr

Objet du marché :
Le présent marché a pour objet d'assurer la télésurveillance et la maintenance des matériels des systèmes anti-intrusion, contrôles d'accès et vidéo-surveillance en service dans les juridictions du ressort de la cour d'appel de Basse-Terre.

Lot n° 1 - Prestations de télésurveillance et de maintenance préventive et corrective des matériels d'anti-intrusion.
Lot n° 2 - Prestation de maintenance préventive et corrective des matériels de contrôle d'accès incluant les portiques de détection de métaux, et contrôleur de bagages à rayon X.
Lot n° 3 - Prestation de maintenance préventive et corrective des matériels de vidéosurveillance.

Cet acte d'engagement correspond :

☐ à l'ensemble du marché public

☐ au lot n°……. ou aux lots n°……..… du marché public *(en cas d'allotissement)* ;
(Indiquer l'intitulé du ou des lots tel qu'il figure dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)

Il s'agit d'un marché de services à procédure adaptée passée en application de l'article L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique.

Imputation budgétaire : domaine fonctionnel 0166-06-06 – groupe de marchandises : 37.02.12 – code activité : 16601060207 – Compte PCE : 6115230000 – Centre Financier – 0166-DBST-D001 – Centre de cout : DSJBIR0971 - Axe ministériel : 10-DSJFC-BIR4-DO/DI – Code CPV : 797140000-2 - Service de surveillance, 35121700-5 - Maintenance des systèmes d'alarme, 323235000 - Système de surveillance vidéo, 429611000 - Système de contrôle d'accès,

Représentant du Pouvoir Adjudicateur :
Le premier président de la cour d'appel de Basse-Terre et le procureur général près ladite cour, ayant compétence conjointement pour passer les marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de leur cour d'appel, par délégation du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, par décret n° 2007-352 du 14 mars 2007, relatif aux services administratifs régionaux judiciaires, paru au Journal Officiel de la République Française (JO) du 18 mars 2007.

Représentant de la personne publique contractante pour l'exécution :
La directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de Basse-Terre.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances) :
La directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de Basse-Terre, Mme Esther JEAN-LOUIS – ddarj.sar.ca-basse-terre@justice.fr et le responsable de la gestion du patrimoine immobilier, M. Eddy VITALIS – rgpi.sar.ca-basse-terre@justice.fr

Ordonnateur :
Le premier président de la cour d'appel de Basse-Terre et le procureur général près ladite cour, conjointement.

Comptable public assignataire des paiements :
Le Directeur régional des finances publiques de la Martinique – Jardin Desclieux – 97200 Fort-De-France.

B – ENGAGEMENT DU SOUMISSIONNAIRE

Article B-1 - Contractant :

Je soussigné *(1)* **:**

Agissant pour le nom et pour le compte de la société *(2)* **:**

Ayant son siège social à *(3)* :

Téléphone :

Adresse mail :

Immatriculée :

Numéro d'identité de l'établissement (SIRET) :

Code d'activité économique principale (APE) :

Présentation du candidat :

☐ Le candidat se présente seul

☐ Le candidat est un groupement d'entreprises : ☐ conjoint OU ☐ solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire : ☐ oui OU ☐ non

Identification des membres du groupement :

(Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement, adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro de SIRET des membres du groupement).

1) indiquer les noms, prénom et qualité du signataire
(2) Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire
(3) adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement)

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières, du Cahier des Clauses Techniques Particulières et des pièces constitutives du marché public, et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et l'importance des prestations à réaliser,

M'engage sans réserve

Sur la base de mon offre exprimée en Euros

Conformément aux stipulations et clauses des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de consultation (R.C).

Article B-2 - Montant du marché :

Les prix du présent marché sont établis à la référence économique du mois comprenant la date limite de remise des offres, soit **Octobre 2026**.

B-2.1- Le montant annuel des prestations récurrentes du marché

Les prestations récurrentes seront exécutées conformément à l'ensemble des pièces contractuelles du marché et seront réglées sur la base du prix global forfaitaire annuel conformément à la Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF) jointe en annexe 1 du présent Acte d'Engagement.

Le montant forfaitaire annuel s'élève à *(en chiffres et en lettres)* :

- ……..….. € HT

(……

……euros hors taxes)

- Soit : ..…… € TTC

(……

……euros toutes taxes comprises)

(TVA)

Le montant indiqué ci-dessus doit être identique à celui indiqué dans la DPGF.

Pour les années incomplètes, le montant sera calculé au prorata temporis.

B-2.2 – Coordonnées pour les demandes d'intervention

Les dépannages éventuellement nécessaires sont effectués par le Titulaire sur simple demande téléphonique confirmée par courriel aux numéros suivants ou adresse électronique suivante :

- ligne maintenance : ……..
- standard : ……..
- adresse électronique : ..……

Article B-3 - Sous-traitance :

Le candidat peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché conformément aux dispositions de l'article 3.6 du C.C.A.G. de référence. Il est précisé que le recours à la sous-traitance sans acceptation préalable du sous-traitant et sans agrément préalable des conditions de paiement expose le candidat à l'application des mesures prévues à l'article 3.6.3 du C.C.A.G. de référence.

L'annexe 3 à l'acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par le (les) sous-traitant(s) payé(s) directement, le nom de ce (ces) sous-traitant(s) et les conditions de paiement de ce (ces) contrat(s) de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans l'annexe (les annexes) constitue le montant maximal de la créance que le (les) sous-traitant(s) pourra (pourront) présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations exécutées par le (les) sous-traitant(s) payés directement ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le (les) sous-traitant(s) concerné(s) pourra (pourront) présenter en nantissement.

Nature des prestations sous-traitées	**Montant HT**	**TVA**	**Montant TTC**
……..	**€** ……	**€** ……	**€** ……
……..	……	……	……
……..	……	……	……
Montant Total			**……**

En conséquence, le montant maximum que le Titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct et qu'il est autorisé à céder ou à donner en nantissement est de :

……..**€ TTC**, représentant le montant des prestations payées à prix forfaitaire.

<u>Article B-4 - Durée du marché</u> :

Le présent marché est conclu pour une période de deux ans allant **de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2028.**

Il pourra être renouvelé deux fois, pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre sans pouvoir excéder une durée totale de 4 ans, soit le 31 décembre 2030.

Conformément à l'article R2112-4 du code de la commande publique, la reconduction du marché est tacite. Le Titulaire ne peut s'opposer à cette reconduction.

Par ailleurs, l'acheteur peut décider de ne pas reconduire le marché, sous réserve d'en informer le titulaire au moins deux mois avant l'échéance de la période en cours. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité.

<u>Article B-5 - Paiements</u> :

Les modalités de règlement des comptes du marché sont précisées à l'article 9 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

L'Administration se libérera par virement des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant en EUROS, au crédit du compte ouvert au nom de :

……

Code banque	Code guichet	N° de Compte	Clé RIB	Domiciliation
……..	……	……	……..	……

IBAN :…….

BIC : ……..

dans l'établissement bancaire (joindre obligatoirement un RIB) désigné ci-dessous :

……

① Dans le cadre d'un groupement (article 12.1 du CCAG-FCS) :
En cas de groupement conjoint, chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l'exécution de ses propres prestations.
En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique, géré par le mandataire du groupement.
Quelle que soit la forme du groupement, le mandataire est seul habilité à présenter au Pouvoir Adjudicateur la demande de paiement. En cas de groupement conjoint, la demande de paiement présentée par le mandataire est décomposée en autant de parties qu'il y a de membres du groupement à payer séparément. Chaque partie fait apparaître les renseignements nécessaires au paiement de l'opérateur économique concerné.

② Dans le cadre de la sous-traitance (article 12.2 du CCAG-FCS):
L'Administration se libérera, dans le même délai, des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les actes spéciaux annexés au présent acte d'engagement.

Intérêts moratoires :
Le dépassement par l'administration du délai de paiement déterminé ci-dessus ouvre de plein droit et sans autre formalité, pour le TITULAIRE du marché ou le sous-traitant éventuel, au bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration dudit délai ou à l'expiration du délai de paiement jusqu'à la date de mise en paiement du principal inclus. Le taux appliqué sera le taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts ont commencé à courir majoré de huit points de pourcentage. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros.

Nota important :
L'attention du Titulaire est attirée sur le fait que toute facture qui ne sera pas présentée dans les formes fixées par le marché lui sera retournée ; le délai global de paiement étant alors interrompu.

Article B-6 – Droits et langues :

Le marché est passé en euros.

Tous les documents constituants accompagnant ou cités à l'appui de l'offre, doivent être rédigés en langue française. En cas de litige, le droit français est seul applicable.

Tous documents, correspondances, factures doivent être rédigés en français.

Article B-7 – Litiges :

Le Pouvoir Adjudicateur et le Titulaire s'engagent à régler à l'amiable tout litige. Toutefois, le cas échéant, le tribunal administratif de Basse-Terre sera le seul compétent pour régler les éventuels litiges.

Article B-8 – Dérogation aux documents généraux :

Pour tout ce à quoi il n'est pas dérogé par des pièces particulières, le marché sera régi par :

- le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de fournitures et services.

Tout manquement aux obligations contractuelles fera l'objet de pénalités par dérogation au C.C.A.G.-FCS.

C – SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC

Attention, si le soumissionnaire (individuel ou groupement d'entreprises) a présenté un sous-traitant au stade du dépôt de l'offre et que l'acte spécial concernant ce sous-traitant n'a pas été signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné, il convient de faire signer ce DC4 par le biais du formulaire ATTRI2.

Article C-1 – Signature du marché public par le Titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article C-2 – Signature du marché public en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant *(article R. 2142-23 ou article R. 2342-12 du code de la commande publique)* :
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :
(Cocher la ou les cases correspondantes.)

☐ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)

☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)

☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :
(Cocher la case correspondante.)

☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	**Lieu et date de signature**	**Signature**

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - REPONSE DE L'ADMINISTRATION

Visa du contrôleur financier :

A ……, le……

Acceptation de l'offre :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A ……, le……

Signature du Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Le procureur général,

Eric MAUREL

Le premier président,

Michael JANAS

Date d'effet du marché : La notification transforme le projet de marché en marché et le soumissionnaire en Titulaire.

- **En cas de remise contre récépissé :**

 Le Titulaire signera la formule ci-dessous :

 « Reçu à titre de notification une copie du présent marché. »

 A ……, le……

 Signature du Titulaire

- **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le Titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

- **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le Titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)